

## **INTRODUCTIONS PAR EFFRACTION**

Depuis la montée de l'assurance personnelle, les gens ont tendance à banaliser l'impact de la victimisation par une introduction par effraction. Sans compter les pertes d'ordre financières, on observe des effets psychologiques parfois violents à ce type de victimisation : sentiment d'insécurité, insomnie, dépression, flash-back, etc. Par ailleurs, lorsque les occupants et le cambrioleur entrent en contact, d'autres crimes beaucoup plus violent physiquement peuvent être commis. L'introduction par effraction doit donc être considérée comme un crime grave.

La tendance canadienne pour les introductions par effraction est à la baisse depuis 1991 et a atteint, en 1999, son plus bas niveau depuis 25 ans (Kowalski, 1999). La région administrative de la Capitale-nationale a également vu son taux d'introduction par effraction diminuer de moitié de 1991 à 1999. De plus, les taux d'introductions par effraction les plus faibles parmi les neuf grandes régions métropolitaines canadiennes sont ceux de Toronto, Québec et Ottawa (Kowalski, 1999).

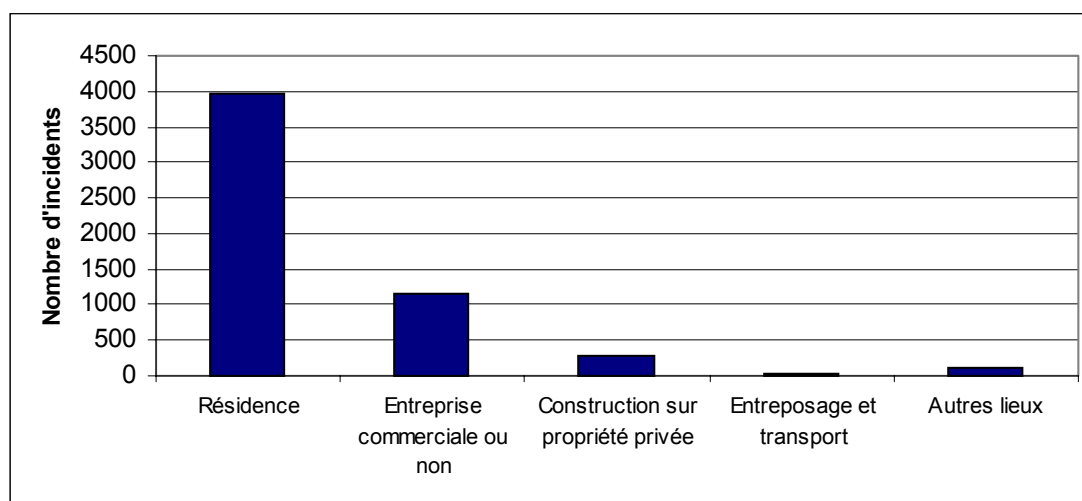
### **La structure des introductions par effraction**

Les données obtenues par le biais du Programme révisé de la déclaration uniforme de la criminalité (DUC II) nous permettent de mieux saisir la structure des introductions par effraction sur le territoire administratif de la région 03. Les informations recueillies sur la majorité des introductions par effraction déclarées aux policiers nous permettront de dessiner un portrait général de ce type de criminalité dans notre région pour l'année 1999. Afin de rendre plus évocateur ce portrait de la criminalité associée aux introductions par effraction en 1999, certaines catégories de la DUC II ont été recodées.

### Le lieux de commission des introductions par effraction

Il est reconnu que les introductions par effraction dans les résidences sont le type d'introduction par effraction le plus fréquent (Kowalski, 2000). Comme le démontre la figure 1, respecte la tendance criminelle canadienne. En effet, plus de 70% des introductions par effraction enregistrées par les corps de police de la région de Québec, sur 5527 incidents, avaient pour cible une résidence. Les entreprises ont été victimes, pour leur part, d'un peu plus de 20% des introductions par effraction en 1999. Les données recueillies par les policiers démontrent un grand nombre d'introduction par effraction sur des constructions sur un terrain privé<sup>1</sup>.

Figure 1 : Répartition des introductions par effraction selon le lieu de commission



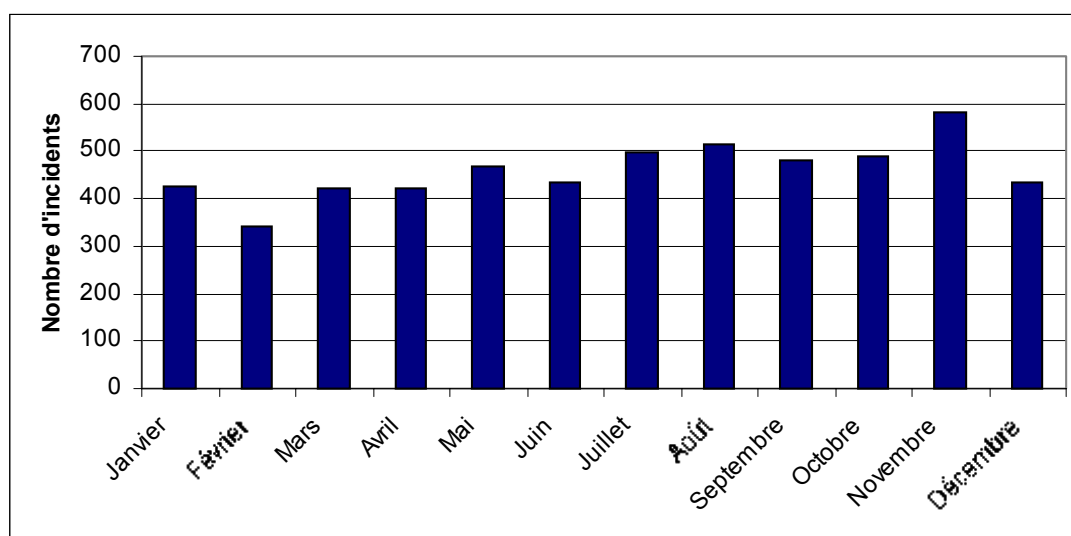
### Le mois de commission des introductions par effraction

Il semble que l'année 1999 ait connu certaines variations selon les mois pour ce qui est de la fréquence des introductions par effraction. La figure 2 démontre bien cette évolution des introductions selon le mois. Le taux le plus est celui du mois de février tandis que le mois de novembre a connu le plus d'introduction par effraction. De plus, les mois de janvier à juin sont relativement plus faible que les mois de juillet à

<sup>1</sup> Par construction sur une propriété privée, on entend les cabanons, les remises, les hangars, les garage, etc.

novembre. En décembre 1999, on constate une chute importante de la criminalité associée aux introductions par effraction.

Figure 2 : Répartition des introductions par effraction selon le mois de commission

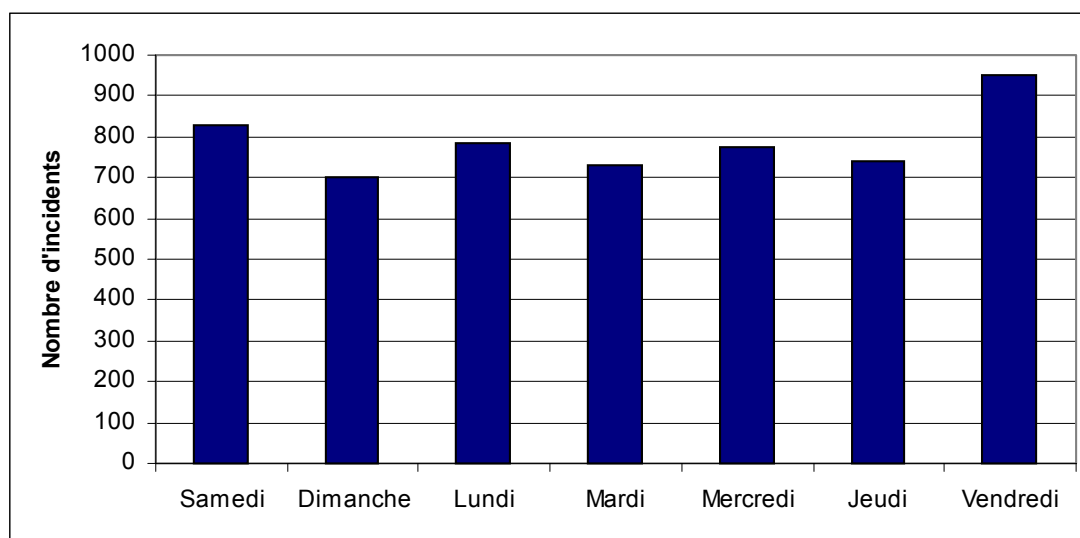


Nous proposerons trois pistes d'interprétation à ces observations : 1) la demande importante de biens de consommation à l'approche des fêtes, 2) l'impact de la température sur les délinquants et 3) les conséquences des activités policières. En effet, la hausse des taux d'introduction par effraction pourrait laisser présager que les cambrioleurs professionnels effectuent des réserves pour la grande demande de biens du mois de décembre. Par contre, cette interprétation tente d'oublier l'incapacité de la majorité des délinquants à se projeter dans l'avenir (Cusson, 1989). Deuxièmement, plusieurs recherches criminologiques se sont penchées sur l'impact de la température sur la criminalité. Les délinquants semblent moins enclins à effectuer des crimes contre les biens en période de grand froid et tempête de neige (Field, 1992). Cette approche pourrait sans doute expliquer la faiblesse du taux d'introductions par effraction au mois de février. Finalement, certaines fluctuations plutôt négligeables et d'autres plus importantes (la chute du taux au mois de décembre) pourraient s'expliquer par des opérations « blitz » de la police de la région sur des réseaux de cambrioleurs et de receleurs.

### Le jour de commission des introductions par effraction

Comme nous pouvons l'observer dans la figure 3, le nombre d'introductions par effraction signalées à la police en 1999 est plus important le vendredi, soit 950 incidents. Par contre, l'écart entre le vendredi et le jour où le nombre total d'incidents est le plus faible, le dimanche, ne permet pas d'affirmer que les introductions par effractions se produisent généralement un jour précis de la semaine. La répartition des incidents est plutôt uniforme sur l'ensemble des jours de la semaine, passant de 13% à 17% de la totalité des introductions par effraction. À l'instar des vols de véhicules à moteur dans la région de Québec, on peut s'expliquer la constance des résultats par la présence de professionnels en activité sur le territoire. Ces professionnels voient les introductions par effraction comme un gagne-pain et ils se doivent de répondre à la demande permanente du marché des biens volés.

Figure 3 : Répartition des introductions par effraction selon le jour de commission

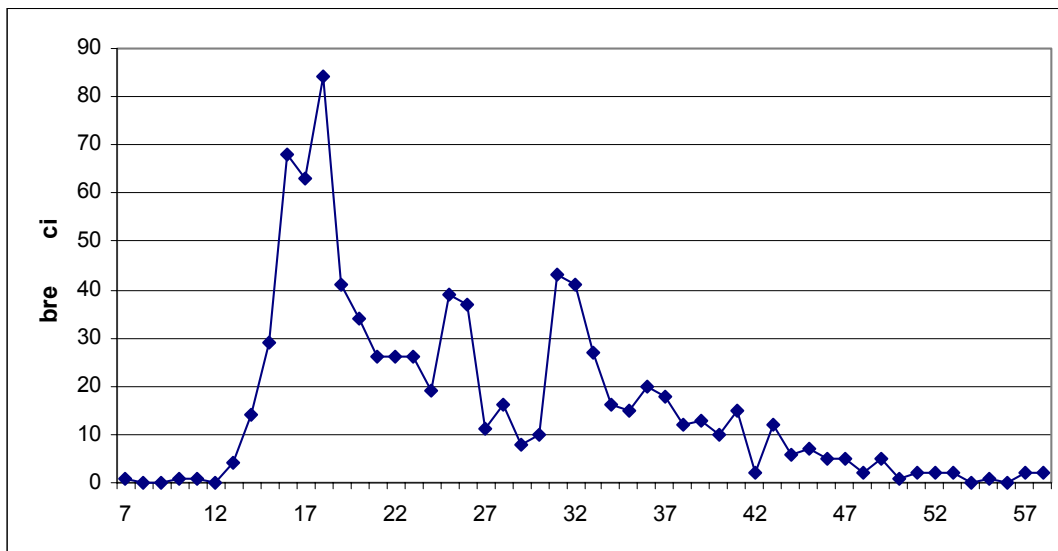


### L'âge des suspects

Les suspects d'introductions par effraction dans la région de la Capitale-nationale sont majoritairement des jeunes, comme on peut l'observer à la figure 4. En effet, les suspects entre 15 et 26 ans représente 58% des affaires relatives aux introductions par effraction. De plus, après une période d'âge présentant un taux relativement faible, de 27 à 30 ans, le taux d'introduction par effraction pour les suspects âgés entre 31 et 33

ans est relativement élevés. Cette petite portion des âges de suspects se voit associés à près d'une introduction par effraction sur huit commises en totalité. Ces observations dans la région de Québec vont dans le même sens que les résultats d'études pancanadiennes sur les introductions par effraction en 1999 (Kowalski, 2000).

Figure 4 : Répartition des introduction par effraction selon l'âge des suspect



En conclusion, l'étude de la structure des introductions par effraction dans la région administrative de la Capitale-nationale présente un délinquant-type relativement jeune commettant ses vols surtout dans des résidences. De plus, il semble qu'il préfère effectuer son délit le vendredi. Par ailleurs, en 1999, le mois de novembre a été le mois le plus productif en ce qui a trait aux introductions par effraction.

---

## Bibliographie

- Cusson, M. (1989). *Délinquants pourquoi?*, Montréal : Bibliothèque Québécoise.
- Field, S. (1992). *Effect of temperature on crime*. British Journal of Criminology, Vol.32, n°3, pp.340-351
- Kowalski, M. (2000). *Introductions par effraction, 1999*, Bulletin Juristat, Vol.20, n°13, Ottawa : Centre canadien de la statistique juridique.
- Ouimet, M. (1999). «L'évolution des crimes violents au Québec entre 1962 et 1996» dans J. Proulx, M. Cusson et M. Ouimet (dir.), *Les Violences Criminelles*, Sainte-Foy : Les Presses de l'Université Laval.

### Méthodologie :

- **Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC)**

Le programme de la DUC agrégé a été créé par Statistique Canada et mis en œuvre en 1962. Il permet de consigner les données recueillies par les divers corps de police à travers le pays. Il comprend le nombre d'affaires signalées à la police et le nombre d'affaires réelles. De plus, il comprend les incidents classés par mise en accusation, le nombre de personnes accusées pour chaque groupe d'âge (enfant, adulte) et pour chaque sexe.

- **Programme révisé de la déclaration uniforme de la criminalité (DUC II)**

Le programme révisé recueille des renseignements détaillés sur les événements criminels ou non-criminels signalés à la police. Ce nouveau programme s'implante progressivement depuis 1993 à travers le Canada. Les informations recueillies sur les événements sont séparées en trois fichiers : 1) l'incident, 2) le suspect et 3) la victime. De plus, lorsqu'une seule affaire criminelle comporte plusieurs violations, le nouveau programme permet de saisir les quatre chefs d'accusation les plus graves. Au Québec, ces données sont gérées par la Sûreté du Québec.